

Dossier Technique Immobilier

Numéro de dossier : TEZ-24-154 Date du repérage : 25/01/2024



Désignation du ou des bâtiments

Adresse :......Rue Gabriel Pons
Commune :24290 MONTIGNAC

Section cadastrale AS, Parcelle(s) no

654

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Ce bien ne fait pas partie d'une

copropriété

Désignation du propriétaire

Nom et prénom : ... SCI Les Mansaques - M.

LABROUSSE Jean-Marie

Rapport DDT: page 1/59



Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier :

Temps passé sur site :

TEZ-24-154

Norme méthodologique employée : Date du repérage : AFNOR NF P 03-201 - Février 2016

25/01/2024 02 h 05

Désignation du ou des bâtiments

Adresse :.....Rue Gabriel Pons
Commune :24290 MONTIGNAC

Section cadastrale AS, Parcelle(s) n°

654

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Ce bien ne fait pas partie d'une

copropriété

Désignation du propriétaire

Nom et prénom : ... SCI Les Mansaques - M.

LABROUSSE Jean-Marie

Adresse : Rue Gabriel Pons 24290 MONTIGNAC



Conclusion:



Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.

Siege Social: 200, Avenue Winston Churchill 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS. Tel: 05 53 09 77 43. Fax: 05 53 09 77 51. RCS PERIGUEUX 448 284 224

Capital: SAS au capital de 7700 euros. Code APE: 7120B. N° TVA Intracommunautaire: FR6444828422400020

1/8 Rapport du : 25/01/2024

Rapport DDT: page 2/59



A Désignation du ou des bâtiments
Localisation du ou des bâtiments : Département :
au 01/11/2006 Documents fournis:
B Désignation du client
Désignation du client : Nom et prénom :

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Raison sociale et nom de l'entreprise : SAS APG

Adresse:.....200, av. Winston Churchill

24290 MONTIGNAC

24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS

Numéro SIRET :448 284 224 00038

Désignation de la compagnie d'assurance : ... ALLIANZ

Numéro de police et date de validité :55886375 - 31/12/2024

Certification de compétence 22-1758 délivrée par : ABCIDIA CERTIFICATION, le 30/06/2022

Siege Social: 200, Avenue Winston Churchill 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS. Tel: 05 53 09 77 43. Fax: 05 53 09 77 51. RCS PERIGUEUX 448 284 224

2/8 Rapport du : 25/01/2024

Capital : SAS au capital de 7700 euros. Code APE : 7120B. N° TVA Intracommunautaire: FR6444828422400020



D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

Rez de chaussée - Séjour, Rez de chaussée - Préau, Rez de chaussée - Cuisine, Rez de chaussée - Terrasse, Rez de chaussée - Salle d'eau + Wc, 1er étage - Chambre 2, Rez de chaussée - Chambre 1, 1er étage - Chambre 3, Rez de chaussée - Cellier, 1er étage - Salle de bain, Rez de chaussée - Bureau, 1er étage - Wc,

Rez de chaussée - Salle de sport, 1er étage - Palier,

Rez de chaussée - Atelier, Dépendance - Abri piscine

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Rez de chaussée	•
Séjour	Sol - Béton et Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre avec volets - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine	Sol - Béton et Dalles de sol	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre avec volets - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau + Wc	Sol - Béton et Dalles de sol	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Placoplâtre et papier peint et faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 1	Sol - Béton et Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre avec volets - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
Cellier	Sol - Béton et Linoléum	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Bureau	Sol - Béton et Linoléum	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Aluminium et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle de sport	Sol - Béton et Moquette collée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre avec volets - Aluminium et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Atelier	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites

Siege Social: 200, Avenue Winston Churchill 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS. Tel: 05 53 09 77 43. Fax: 05 53 09 77 51. RCS PERIGUEUX 448 284 224

Capital: SAS au capital de 7700 euros. Code APE: 7120B. N° TVA Intracommunautaire: FR6444828422400020

3/8 Rapport du : 25/01/2024

Rapport DDT: page 4/59



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Mur - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Ossature bois et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Aluminium et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Préau	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Ossature bois et Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
Terrasse	Sol - Béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Brique/Parpaings et crépi	Absence d'indices d'infestation de termites
	1er étage	•
Chambre 2	Sol - Béton et Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 3	Sol - Béton et Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle de bain	Sol - Béton et Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Placoplâtre et peinture et faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc	Sol - Béton et Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier	Sol - Béton et Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
Tulier	Mur - Placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
	Dépendance	Assence a malees a finestation de termites
Abri piscine	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
ADIT PISCILLE	Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Ossature bois et peinture	Absence a maices a infestation de termites

⁽¹⁾ Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

⁽²⁾ Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

⁽³⁾ Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.



E. – Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- *Les termites souterrains*, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, reticulitermes lucifugus, reticulitermes banyulensis, reticulitermes grassei et reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et heterotermes),
- *Les termites de bois sec*, regroupant les kalotermes flavicolis présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.
- *Les termites arboricoles*, appartiennent au genre Nasutitermes présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

Rappels règlementaires :

<u>L 131-3 du CCH :</u> Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de mérule sont identifiés, un arrêté préfectoral, consultable en préfecture, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones de présence d'un risque de mérule.

Article L126-24 du CCH: En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti situé dans une zone délimitée en application du premier alinéa de l'article L. 131-3, un état relatif à la présence de termites est produit dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles L. 271-4 à L. 271-6.

Article L 112-17 du CCH: Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

F. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Néant

G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Néant	COL OUVRAGES	

Note : Le diagnostic se limite aux zones rendues visibles et accessibles par le propriétaire. Les zones situées derrière les doublages des sols, murs et plafonds n'ont pas été visitées par défaut d'accès

Notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

Siege Social: 200, Avenue Winston Churchill 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS. Tel: 05 53 09 77 43. Fax: 05 53 09 77 51. RCS PERIGUEUX 448 284 224

5/8 Rapport du : 25/01/2024

Capital : SAS au capital de 7700 euros. Code APE : 7120B. N° TVA Intracommunautaire: FR6444828422400020



H. - Constatations diverses:

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Général	-	Présence d'indices d'infestation d'autres agents de dégradation biologique

Note 1: Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

I. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016), à l'article L131-3, L126-6, L126-24 et R. 126-42, D126-43, L 271-4 à 6 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation:

Examen visuel des parties visibles et accessibles.

Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.

Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.

Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.

À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

MAISONS EN PERIGORD

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...):

Présence de champignons sur et sous la terrasse en bois

J. - VISA et mentions :

- Mention 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termite dans le bâtiment objet de la mission.
- Mention 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.
- Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.126-4 et L.126-5 du code de la construction et de l'habitation.
- Nota 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.
- Nota 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ABCIDIA CERTIFICATION Domaine de Saint Paul Bat: A6 4e étage BAL N° 60011 102, route de Limours 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse (détail sur www.info-certif.fr)

Visite effectuée le 25/01/2024. Fait à COULOUNIEIX-CHAMIERS, le 25/01/2024

Par: Marie BOISHUE

Siege Social: 200, Avenue Winston Churchill 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS. Tel: 05 53 09 77 43. Fax: 05 53 09 77 51. RCS PERIGUEUX 448 284 224

Capital: SAS au capital de 7700 euros. Code APE: 7120B. N° TVA Intracommunautaire: FR6444828422400020

6/8 Rapport du : 25/01/2024

Rapport DDT: page 7 / 59



Annexes

Thomas MAGNANOU

Agent Général Allianz 14 Place André Maurois BP 10003 24001 PERIGUEUX CEDEX

Tél: 0553086225 - Fax:

Email : perigueux.magnanou@allianz.fr agence.allianz.fr/perigueux-jets-d-eau ouvert tous les jours de 09h00 à 12h30 de 14h00 à 18h00 et le samedi de 09h00 à 12h00

Orias: 19007391

SARL APG 200 AVENUE WINSTON CHURCHILL 24660 COULOUNIEIX CHAMIERS

ATTESTATION D'ASSURANCE

RESPONSABILITE CIVILE

Allianz atteste que, pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024,

Société Anonyme à Responsabilité Limitée APG

200 AVENUE WINSTON CHURCHILL 24660 COULOUNIEIX CHAMIERS

est garanti, par le contrat Multi-Pro n°55886375

couvrant les activités suivantes

DIAGNOSTIQUEUR TECHINIQUE IMMOBILIER REALISANT LES DIAGNOSTICS SUIVANTS :

- AMIANTE, PLOMB, TERMITES, RISQUES NATURELS & TECHNOLOGIQUES, ELECTRICITE,
 GAZ, PERFORMANCE ENERGETIOUE, ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
- MESURAGE, HABITABILITE, ETAT PARASITAIRE, SECURITE PISCINES, ETAT DES ACCESSIBILITE HANDICAPES, DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE, AUDIT ENERGETIQUE
- INFILTROMETRIE
- CONTROLES SYSTEMES VENTILATIONS

Au titre des garanties Responsabilités Civiles suivantes :

- Responsabilité Civile Exploitation
- Responsabilité Civile Professionnelle - Défense Pénale et Recours suite à accident

La présente attestation ne peut engager la société d'assurances au-delà des conditions de garanties et des montants fixés au contrat auquel elle se réfère et, n'implique qu'une présomption de garantie.

Fait à PERIGUEUX CEDEX, le 29 Décembre 2024

THOMAS MAGNANOU

POUR GEOGRAPH ALLIANZ
10 B , place du Coderc
24000 PERIGUEUX
Tél 05 53 08.62.25
perigueux magnanou@allianz.fr
N°ORIAS 19007391 Siret 879 379 980 00011

Siege Social: 200, Avenue Winston Churchill 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS. Tel: 05 53 09 77 43. Fax: 05 53 09 77 51. RCS PERIGUEUX 448 284 224

7/8 Rapport du : 25/01/2024

Capital : SAS au capital de 7700 euros. Code APE : 7120B. N° TVA Intracommunautaire: FR6444828422400020





La certification de compétence de personnes physiques est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

BOISHUE Marie

sous le numéro 22-1758

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

Amiante sans mention Prise d'effet : 30/06/2022 Validité : 29/06/2029

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

Amiante avec mention Prise d'effet : 30/06/2022 Validité : 29/06/2029

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

DPE individuel Prise d'effet : 27/07/2022 Validité : 26/07/2029

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

Gaz Prise d'effet : 27/07/2022 Validité : 26/07/2029

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

CREP Prise d'effet : 30/06/2022 Validité : 29/06/2029

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des poérateurs de diagnostic technique.

Termites Prise d'effet : 30/06/2022 Validité : 29/06/2029

Métropole

Zone d'intervention : France métropolitaine

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

Electricité Prise d'effet : 27/07/2022 Validité : 26/07/2029

22-1758 - v2 - 27/07/2022

CERTIFICATION DE PRISONNES

Véronique DELMAY Gestionnaire des certifiés

Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL № 60011 102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse - 01 30 85 25 71 www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr

ENR20 V10 du 02 décembre 202

Siege Social: 200, Avenue Winston Churchill 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS. Tel: 05 53 09 77 43. Fax: 05 53 09 77 51. RCS PERIGUEUX 448 284 224

Capital: SAS au capital de 7700 euros. Code APE: 7120B. N° TVA Intracommunautaire: FR6444828422400020

8/8 Rapport du : 25/01/2024

Rapport DDT: page 9 / 59

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME : <u>2424E0290302N</u> Etabli le : 25/01/2024 Valable jusqu'au : **24/01/2034**

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe



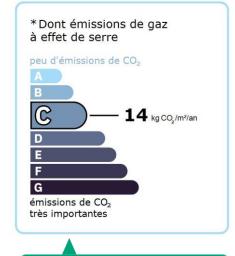
Adresse : Rue Gabriel Pons 24290 MONTIGNAC

Type de bien : Maison Individuelle Année de construction : 2004 Surface habitable : **143.32 m²**

Propriétaire : SCI Les Mansaques - M. LABROUSSE Jean-Marie

Adresse: Rue Gabriel Pons 24290 MONTIGNAC

Performance énergétique et climatique



Ce logement émet 2 019 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 10 460 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **950 €** et **1350 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

SAS APG

200, av. Winston Churchill 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS

tel: 05 53 09 77 43

Diagnostiqueur : Marie BOISHUE
Email : contact@apgdiag.com
N° de certification : 22-1758

Organisme de certification: ABCIDIA

CERTIFICATION

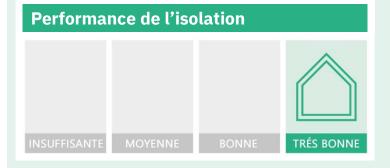


À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE: Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'Observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (https://observatoire-dpe.ademe.fr/).

SAS APG | Tél : 05 53 09 77 43 | Dossier : TEZ-24-154 Rapport DDT : page 10 / 59

Schéma des déperditions de chaleur toiture ou plafond ventilation 46% 8% portes et fenêtres murs 14% 16% ponts thermiques plancher bas

DPE

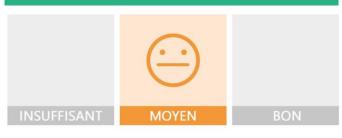


Système de ventilation en place



VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012





8%

Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été:



8%

logement traversant



fenêtres équipées de volets extérieurs



toiture isolée

Production d'énergies renouvelables

équipement(s) présent(s) dans ce logement :



chauffage au bois

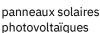


D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



pompe à chaleur







géothermie



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires thermiques



réseau de chaleur ou de froid vertueux

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

	Usage		nation d'énergie énergie primaire)	Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
	chauffage	♠ Gaz Naturel ✗ Bois	6 142 (6 142 é.f.) 3 118 (3 118 é.f.)	entre 480 € et 660 € entre 80 € et 120 €	9 %
₽°	eau chaude	♠ Gaz Naturel	2 046 (2 046 é.f.)	entre 160 € et 220 €	17 %
*	refroidissement				0 %
	éclairage	Electrique	650 (283 é.f.)	entre 60 € et 100 €	7 %
4	auxiliaires	Electrique	1691 (735 é.f.)	entre 170 € et 250 €	18 %
•	totale pour les recensés :		647 kWh 23 kWh é.f.)	entre 950 € et 1 350 € par an	Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandati
					d'usage ci-dessous

chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées. chaude de 129 l par jour.

é.f. → énergie finale

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de 🛕 Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres

> 🛕 Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -22% sur votre facture soit -192€ par an

Astuces

- → Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- → Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Astuces

- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 129ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40 l

53l consommés en moins par jour, c'est -24% sur votre facture soit -61€ par an

Astuces

- → Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov.gouv.fr

> Rapport DDT : page 12 / 59 SAS APG | Tél : 05 53 09 77 43 | Dossier : TEZ-24-154

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

DPE

	description	isolation
() Murs	Mur en briques creuses d'épaisseur 20 cm avec isolation intérieure (8 cm) donnant sur l'extérieur / Mur en briques creuses d'épaisseur 20 cm avec isolation intérieure donnant sur un local chauffé / Mur en placoplatre isolé par l'intérieur (environ 10 cm) avec isolation intérieure donnant sur un local non chauffé non accessible / Murs en ossature bois avec isolant en remplissage entre 2001 et 2005 d'épaisseur 10 cm avec isolation répartie donnant sur un garage / Murs en ossature bois avec isolant en remplissage entre 2001 et 2005 d'épaisseur 10 cm avec isolation répartie donnant sur l'extérieur	bonne
Plancher bas	Plancher à entrevous isolant donnant sur un vide-sanitaire avec isolation intrinsèque ou en sous-face (16 cm) Dalle béton non isolée donnant sur un terre-plein	bonne
T oiture/plafond	Plafond sous solives bois donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation extérieure (R=5m².K/W) / Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur (combles aménagés) avec isolation intérieure (22 cm) / Plafond sous solives bois donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation extérieure (20 cm) / Plafond sous solives bois donnant sur un local non chauffé non accessible avec isolation extérieure (R=5m².K/W)	très bonne
Portes et fenêtres	Portes-fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'argon 16 mm à isolation renforcée et volets roulants aluminium / Portes-fenêtres coulissantes pvc, double vitrage avec lame d'argon 16 mm à isolation renforcée et volets roulants aluminium / Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'argon 16 mm à isolation renforcée / Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'argon 16 mm à isolation renforcée et volets roulants aluminium / Portes-fenêtres battantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'argon 16 mm à isolation renforcée et volets roulants aluminium / Fenêtres battantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'argon 16 mm à isolation renforcée et volets roulants aluminium / Fenêtres oscillantes bois, double vitrage avec lame d'argon 14 mm à isolation renforcée / Porte(s) pvc avec double vitrage	bonne

Vue d'ensemble des équipements

		description
	Chauffage	Chaudière individuelle gaz à condensation installée entre 2001 et 2015 avec en appoint un poêle à bois (bûche) installé à partir de 2005 sans label flamme verte régulée, avec programmateur avec réduit. Emetteur(s): radiateur bitube avec robinet thermostatique
, T	Eau chaude sanitaire	Combiné au système de chauffage
*	Climatisation	Néant
4	Ventilation	VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012
	Pilotage	Avec intermittence centrale avec minimum de température

Rapport DDT : page 13 / 59 SAS APG | Tél : 05 53 09 77 43 | Dossier : TEZ-24-154

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

type o	d'entretien	
--------	-------------	--

		Who a sum such
Ţ	Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
	Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
	Radiateur	Laisser les robinets thermostatiques en position ouverte en fin de saison de chauffe. Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur. Purger les radiateurs s'il y a de l'air.
4	Ventilation	Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel. Nettoyer régulièrement les bouches. Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

SAS APG | Tél : 05 53 09 77 43 | Dossier : TEZ-24-154 Rapport DDT : page 5/15

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 🕕 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1) + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 🕦 avant le pack 🕗). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

Les travaux essentiels Montant estimé: 11000 à 16500€

	Lot	Description	Performance recommandée
	Plancher	Isolation des planchers sous chape flottante. Avant d'isoler un plancher, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	R > 3,5 m ² .K/W
	Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/eau double service chauffage et ECS.	SCOP = 4
₽°	Eau chaude sanitaire	Système actualisé en même temps que le chauffage	COP = 4

Les travaux à envisager Montant estimé: 8300 à 12500€

	Lot	Description	Performance recommandée
\triangle	Mur	Isolation des murs par l'extérieur. Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. A Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R > 3,75 m².K/W
₽°	Eau chaude sanitaire	Mettre en place un système Solaire	

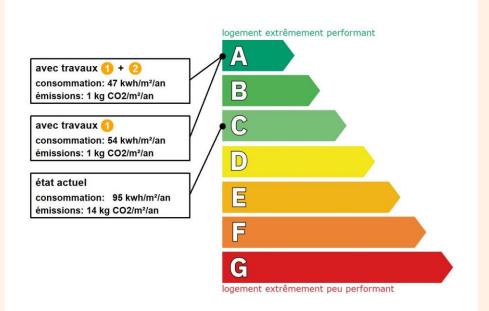
Commentaires:

Néant

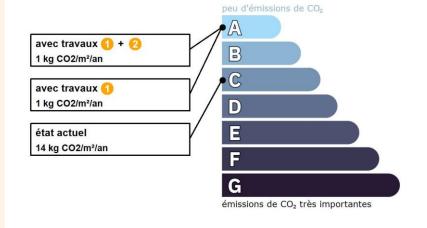
Rapport DDT : page 15 / 59 SAS APG | Tél : 05 53 09 77 43 | Dossier : TEZ-24-154

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre







RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

i.iberté Égalisé Hutterwité

Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

À court terme, la priorité est donnée à la

Rapport DDT : page 16 / 59 SAS APG | Tél : 05 53 09 77 43 | Dossier : TEZ-24-154

DPE / ANNEXES p.8

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011 - 102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse (détail sur www.info-certif.fr)

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1]

Justificatifs fournis pour établir le DPE :
Rapport mentionnant la composition des parois

Référence du DPE : **TEZ-24-154**Date de visite du bien : **25/01/2024**Invariant fiscal du logement : **N/A**

Référence de la parcelle cadastrale : Section cadastrale AS, Parcelle(s) n° 654 Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Numéro d'immatriculation de la copropriété : N/A

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

Généralités

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	Q	Observé / mesuré	24 Dordogne
Altitude	*	Donnée en ligne	79 m
Type de bien	ρ	Observé / mesuré	Maison Individuelle
Année de construction	≈	Estimé	2004
Surface habitable du logement	Q	Observé / mesuré	143,32 m²
Nombre de niveaux du logement	ρ	Observé / mesuré	2
Hauteur moyenne sous plafond	Q	Observé / mesuré	2,5 m

Enveloppe

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
	Surface du mur	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	37,58 m²
	Type de local adjacent	\bigcirc	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 1 Nord, Sud	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en briques creuses
Mur 1 Nora, Sua	Epaisseur mur	ρ	Observé / mesuré	20 cm
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	ρ	Observé / mesuré	8 cm
Mus 2 Est Ouset	Surface du mur	P	Observé / mesuré	67,3 m²
Mur 2 Est, Ouest	Type de local adjacent	Q	Observé / mesuré	un local chauffé

SAS APG | Tél : 05 53 09 77 43 | Dossier : TEZ-24-154

Rapport DDT : page 17 / 59

	Matériau mur	Ω	Observé / mesuré	Mur en briques creuses
	Epaisseur mur	2	Observé / mesuré	20 cm
	<u> </u>		•	
	Isolation	2	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	2	Observé / mesuré	8 cm
	Surface du mur	2	Observé / mesuré	58,52 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	un local non chauffé non accessible
Mur 3 Nord, Sud	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en placoplatre isolé par l'intérieur (environ 10 cm)
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	ρ	Observé / mesuré	8 cm
	Umur (saisie directe)	1	Document fourni	0,32 W/m².K
	Surface du mur	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	7 m²
	Type de local adjacent	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	un garage
	Surface Aiu	\wp	Observé / mesuré	7 m²
	Etat isolation des parois Aiu	\bigcirc	Observé / mesuré	non isolé
Mur 4 Sud	Surface Aue	\wp	Observé / mesuré	18 m²
	Etat isolation des parois Aue	Q	Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Murs en ossature bois avec isolant en remplissage entre 2001 et 2005
	Epaisseur mur	ρ	Observé / mesuré	10 cm
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	oui
	Surface du mur	Q	Observé / mesuré	6,95 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 5 Est	Matériau mur	P	Observé / mesuré	Murs en ossature bois avec isolant en remplissage entre 2001 et 2005
	Epaisseur mur	٦	Observé / mesuré	10 cm
	Isolation	P	Observé / mesuré	oui
	Surface de plancher bas	<u>,</u>	Observé / mesuré	92 m²
	Type de local adjacent	0	Observé / mesuré	un vide-sanitaire
	Etat isolation des parois Aue	×	Valeur par défaut	considéré non isolé
			vateur par detaat	considere non isote
	Périmètre plancher bâtiment			F4 F4
Plancher 1	déperditif	ρ	Observé / mesuré	51.54 m
Plancher 1	•	2	Observé / mesuré Observé / mesuré	51.54 m 90 m ²
Plancher 1	déperditif Surface plancher bâtiment		•	
Plancher 1	déperditif Surface plancher bâtiment déperditif	ρ	Observé / mesuré	90 m²
Plancher 1	déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb	٥	Observé / mesuré Observé / mesuré	90 m² Plancher à entrevous isolant
Plancher 1	déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue	ρ ρ	Observé / mesuré Observé / mesuré Observé / mesuré	90 m² Plancher à entrevous isolant oui
Plancher 1	déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Epaisseur isolant	2 2 2	Observé / mesuré Observé / mesuré Observé / mesuré Observé / mesuré	90 m² Plancher à entrevous isolant oui 16 cm
Plancher 1	déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Epaisseur isolant Surface de plancher bas	2 2 2 2	Observé / mesuré	90 m² Plancher à entrevous isolant oui 16 cm 9,97 m²
	déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Epaisseur isolant Surface de plancher bas Type de local adjacent Etat isolation des parois Aue Périmètre plancher bâtiment	2 2 2 2 2	Observé / mesuré	90 m² Plancher à entrevous isolant oui 16 cm 9,97 m² un terre-plein
Plancher 1	déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Epaisseur isolant Surface de plancher bas Type de local adjacent Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	90 m² Plancher à entrevous isolant oui 16 cm 9,97 m² un terre-plein non isolé 3.27 m
	déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Epaisseur isolant Surface de plancher bas Type de local adjacent Etat isolation des parois Aue Périmètre plancher bâtiment déperditif Surface plancher bâtiment déperditif		Observé / mesuré	90 m² Plancher à entrevous isolant oui 16 cm 9,97 m² un terre-plein non isolé 3.27 m 9.97 m²
	déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Epaisseur isolant Surface de plancher bas Type de local adjacent Etat isolation des parois Aue Périmètre plancher bâtiment déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb		Observé / mesuré	90 m² Plancher à entrevous isolant oui 16 cm 9,97 m² un terre-plein non isolé 3.27 m
	déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Epaisseur isolant Surface de plancher bas Type de local adjacent Etat isolation des parois Aue Périmètre plancher bâtiment déperditif Surface plancher bâtiment déperditif		Observé / mesuré	90 m² Plancher à entrevous isolant oui 16 cm 9,97 m² un terre-plein non isolé 3.27 m 9.97 m² Dalle béton non
	déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Epaisseur isolant Surface de plancher bas Type de local adjacent Etat isolation des parois Aue Périmètre plancher bâtiment déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb		Observé / mesuré	90 m² Plancher à entrevous isolant oui 16 cm 9,97 m² un terre-plein non isolé 3.27 m 9.97 m² Dalle béton
	déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Epaisseur isolant Surface de plancher bas Type de local adjacent Etat isolation des parois Aue Périmètre plancher bâtiment déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue		Observé / mesuré	90 m² Plancher à entrevous isolant oui 16 cm 9,97 m² un terre-plein non isolé 3.27 m 9.97 m² Dalle béton non
	déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Epaisseur isolant Surface de plancher bas Type de local adjacent Etat isolation des parois Aue Périmètre plancher bâtiment déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Surface de plancher haut		Observé / mesuré	90 m² Plancher à entrevous isolant oui 16 cm 9,97 m² un terre-plein non isolé 3.27 m 9.97 m² Dalle béton non
Plancher 2	déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Epaisseur isolant Surface de plancher bas Type de local adjacent Etat isolation des parois Aue Périmètre plancher bâtiment déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Surface de plancher haut Type de local adjacent		Observé / mesuré	90 m² Plancher à entrevous isolant oui 16 cm 9,97 m² un terre-plein non isolé 3.27 m 9.97 m² Dalle béton non 31,35 m² un comble faiblement ventilé
	déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Epaisseur isolant Surface de plancher bas Type de local adjacent Etat isolation des parois Aue Périmètre plancher bâtiment déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Surface de plancher haut Type de local adjacent Surface Aiu		Observé / mesuré	Plancher à entrevous isolant oui 16 cm 9,97 m² un terre-plein non isolé 3.27 m 9.97 m² Dalle béton non 31,35 m² un comble faiblement ventilé 31.35 m²
Plancher 2	déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Epaisseur isolant Surface de plancher bas Type de local adjacent Etat isolation des parois Aue Périmètre plancher bâtiment déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Surface de plancher haut Type de local adjacent Surface Aiu Surface Aue		Observé / mesuré	90 m² Plancher à entrevous isolant oui 16 cm 9,97 m² un terre-plein non isolé 3.27 m 9.97 m² Dalle béton non 31,35 m² un comble faiblement ventilé 31.35 m² 40.76 m²
Plancher 2	déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Epaisseur isolant Surface de plancher bas Type de local adjacent Etat isolation des parois Aue Périmètre plancher bâtiment déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Surface de plancher haut Type de local adjacent Surface Aiu Surface Aue Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	90 m² Plancher à entrevous isolant oui 16 cm 9,97 m² un terre-plein non isolé 3.27 m 9.97 m² Dalle béton non 31,35 m² un comble faiblement ventilé 31.35 m² 40.76 m² non isolé
Plancher 2	déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Epaisseur isolant Surface de plancher bas Type de local adjacent Etat isolation des parois Aue Périmètre plancher bâtiment déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Surface de plancher haut Type de local adjacent Surface Aiu Surface Aiu Etat isolation des parois Aue Type de ph		Observé / mesuré	Plancher à entrevous isolant oui 16 cm 9,97 m² un terre-plein non isolé 3.27 m 9.97 m² Dalle béton non 31,35 m² un comble faiblement ventilé 31.35 m² 40.76 m² non isolé Plafond sous solives bois
Plancher 2	déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Epaisseur isolant Surface de plancher bas Type de local adjacent Etat isolation des parois Aue Périmètre plancher bâtiment déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Surface de plancher haut Type de local adjacent Surface Aiu Surface Aiu Etat isolation des parois Aue Type de ph Isolation		Observé / mesuré	Plancher à entrevous isolant oui 16 cm 9,97 m² un terre-plein non isolé 3.27 m 9.97 m² Dalle béton non 31,35 m² un comble faiblement ventilé 31.35 m² 40.76 m² non isolé Plafond sous solives bois oui
Plancher 2 Plafond 1	déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Epaisseur isolant Surface de plancher bas Type de local adjacent Etat isolation des parois Aue Périmètre plancher bâtiment déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Surface de plancher haut Type de local adjacent Surface Aiu Surface Aiu Etat isolation des parois Aue Type de ph Isolation Résistance isolant		Observé / mesuré	Plancher à entrevous isolant oui 16 cm 9,97 m² un terre-plein non isolé 3.27 m 9.97 m² Dalle béton non 31,35 m² un comble faiblement ventilé 31.35 m² 40.76 m² non isolé Plafond sous solives bois oui 5 m².K/W
Plancher 2	déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Epaisseur isolant Surface de plancher bas Type de local adjacent Etat isolation des parois Aue Périmètre plancher bâtiment déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Surface de plancher haut Type de local adjacent Surface Aiu Surface Aiu Surface Aue Etat isolation des parois Aue Type de ph Isolation Résistance isolant Surface de plancher haut		Observé / mesuré	Plancher à entrevous isolant oui 16 cm 9,97 m² un terre-plein non isolé 3.27 m 9.97 m² Dalle béton non 31,35 m² un comble faiblement ventilé 31.35 m² 40.76 m² non isolé Plafond sous solives bois oui 5 m².K/W 18,69 m²
Plancher 2 Plafond 1	déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Epaisseur isolant Surface de plancher bas Type de local adjacent Etat isolation des parois Aue Périmètre plancher bâtiment déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Surface de plancher haut Type de local adjacent Surface Aiu Surface Aue Etat isolation des parois Aue Type de ph Isolation Résistance isolant Surface de plancher haut Type de ph		Observé / mesuré	Plancher à entrevous isolant oui 16 cm 9,97 m² un terre-plein non isolé 3.27 m 9.97 m² Dalle béton non 31,35 m² un comble faiblement ventilé 31.35 m² 40.76 m² non isolé Plafond sous solives bois oui 5 m².K/W 18,69 m² l'extérieur (combles aménagés)

	Epaisseur isolant	ρ	Observé / mesuré	22 cm
	Surface de plancher haut	P	Observé / mesuré	9,97 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	un comble faiblement ventilé
	Surface Aiu	ρ	Observé / mesuré	9.97 m²
	Surface Aue	P	Observé / mesuré	13 m²
Plafond 3	Etat isolation des parois Aue	P	Observé / mesuré	non isolé
	Type de ph	ρ	Observé / mesuré	Plafond sous solives bois
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	P	Observé / mesuré	20 cm
	Surface de plancher haut	ρ	Observé / mesuré	45 m²
	Type de local adjacent	P	Observé / mesuré	un local non chauffé non accessible
Plafond 4	Type de ph	ρ	Observé / mesuré	Plafond sous solives bois
	Isolation	P	Observé / mesuré	oui
	Résistance isolant	ρ	Observé / mesuré	5 m².K/W
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	0,6 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	double vitrage
Profiles 4 Name	Epaisseur lame air	ρ	Observé / mesuré	16 mm
Fenêtre 1 Nord	Présence couche peu émissive	ρ	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	P	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la	۵	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Retour isolation autour	ρ	Observé / mesuré	oui
	menuiserie Largeur du dormant	<u> </u>	Observe / mesure	oui
	menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	2,7 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	2	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	2	Observé / mesuré	double vitrage
- A: AA I	Epaisseur lame air	2	Observé / mesuré	16 mm
Fenêtre 2 Sud	Présence couche peu émissive	2	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage Positionnement de la	ρ	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	menuiserie	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Retour isolation autour menuiserie	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	oui
	Largeur du dormant	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Type volets	2	Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	2	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	2	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	2	Observé / mesuré	1,23 m ²
	Placement	2	Observé / mesuré	Mur 5 Est
Fenêtre 3 Est	Orientation des baies	2	Observé / mesuré	Est
mot	Inclinaison vitrage	2	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	2	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	. ypo ouvoituio	~	Coord of meduic	. S. S. SO MARKAINES

Rapport DDT : page 19 / 59

	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
	Type de vitrage	2	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	2	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	Ω	Observé / mesuré	oui
		2	Observé / mesuré	
	Gaz de remplissage Positionnement de la			Argon / Krypton
	menuiserie	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Retour isolation autour menuiserie	\wp	Observé / mesuré	oui
	Largeur du dormant menuiserie	Q	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	P	Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	P	Observé / mesuré	Baie en fond et flan de loggia
	Avancée l (profondeur des masques proches)	ρ	Observé / mesuré	≥ 3 m
	Type de masques lointains	P	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	2,7 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Plafond 2
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	≤ 75°
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Fenêtres oscillantes
	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	ρ	Observé / mesuré	14 mm
Fenêtre 4 Sud	Présence couche peu émissive	P	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	P	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Retour isolation autour	ρ	Observé / mesuré	oui
	menuiserie Largeur du dormant	<u>,</u>	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Type de masques proches	2	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	2	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	2	Observé / mesuré	0,35 m ²
	Placement	2	Observé / mesuré	Plafond 2
	Orientation des baies	$\frac{\alpha}{\alpha}$	Observé / mesuré	Nord
		2	Observé / mesuré	≤ 75°
	Inclinaison vitrage	2	Observé / mesuré	Fenêtres oscillantes
	Type ouverture	2	-	
	Type menuiserie	۵	Observé / mesuré	Bois double vitrate
	Type de vitrage	۵	Observé / mesuré	double vitrage
Fenêtre 5 Nord	Epaisseur lame air	2	Observé / mesuré Observé / mesuré	14 mm
	Présence couche peu émissive	۵	Observé / mesuré Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage Positionnement de la		<u> </u>	Argon / Krypton
	menuiserie Retour isolation autour	2	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie	ρ	Observé / mesuré	oui
	Largeur du dormant menuiserie	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	\wp	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	3,44 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Nord
Porte-fenêtre 1 Nord	Inclinaison vitrage	\wp	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	double vitrage

	Epaisseur lame air	ρ	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	2	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	2	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la	<u> </u>	<u> </u>	
	menuiserie Retour isolation autour	2	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie	ρ	Observé / mesuré	oui
	Largeur du dormant menuiserie	\wp	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	P	Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	P	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	P	Observé / mesuré	5,59 m²
	Placement	P	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud
	Orientation des baies	\wp	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	\wp	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	\wp	Observé / mesuré	Portes-fenêtres coulissantes
	Type menuiserie	\wp	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	\wp	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	\wp	Observé / mesuré	16 mm
Porte-fenêtre 2 Nord	Présence couche peu émissive	\wp	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	ρ	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	\wp	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Retour isolation autour menuiserie	ρ	Observé / mesuré	oui
	Largeur du dormant	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Type velete	2	·	<u> </u>
	Type volets	2	Observé / mesuré Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches Type de masques lointains	2	Observé / mesuré	Absence de masque proche Absence de masque lointain
	Surface de baies	$\frac{2}{2}$	Observé / mesuré	2 m ²
	Placement	2	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud
	Orientation des baies	2	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	2	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	2	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
	Type de vitrage	P	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	P	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	P	Observé / mesuré	oui
Porte-fenêtre 3 Sud	Gaz de remplissage	P	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	P	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Retour isolation autour	ρ	Observé / mesuré	oui
	menuiserie Largeur du dormant		•	
	menuiserie	$\frac{Q}{\widehat{Q}}$	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	2	Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches Avancée l (profondeur des	۵	Observé / mesuré	Baie en fond et flan de loggia
	masques proches)	2	Observé / mesuré	≥ 3 m
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de porte	ρ	Observé / mesuré	1,94 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud
	Type de local adjacent	2	Observé / mesuré	l'extérieur
Porte	Nature de la menuiserie	2	Observé / mesuré	Porte simple en PVC
	Type de porte	2	Observé / mesuré	Porte avec double vitrage
	Positionnement de la menuiserie	P	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Retour isolation autour menuiserie	P	Observé / mesuré	oui

	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type PT	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud / Plancher 1
Pont Thermique 1	Type isolation	Observé / mesuré	ITI / ITE
	Longueur du PT	Observé / mesuré	21,5 m
	Type PT	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud / Plancher 2
Pont Thermique 2	Type isolation	Observé / mesuré	ITI / non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré	3,3 m
	Type PT	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud / Mur 2 Est, Ouest
Pont Thermique 3	Type isolation	Observé / mesuré	ITI/ITI
	Longueur du PT	Observé / mesuré	7,5 m

Systèmes

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
	Type de ventilation	ρ	Observé / mesuré	VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012
	Année installation	P	Observé / mesuré	2004 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Ventilation	Energie utilisée	ρ	Observé / mesuré	Electrique
	Façades exposées	ρ	Observé / mesuré	plusieurs
	Logement Traversant	ρ	Observé / mesuré	oui
	Type d'installation de chauffage	۵	Observé / mesuré	Installation de chauffage avec appoint (insert/poêle bois/biomasse)
	Nombre de niveaux desservis	ρ	Observé / mesuré	2
	Type générateur	ρ	Observé / mesuré	Gaz Naturel - Chaudière gaz à condensation installée entre 2001 et 2015
	Année installation générateur	P	Observé / mesuré	2004 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	ρ	Observé / mesuré	Gaz Naturel
	Cper (présence d'une ventouse)	ρ	Observé / mesuré	oui
	Présence d'une veilleuse	\wp	Observé / mesuré	non
	Chaudière murale	P	Observé / mesuré	oui
	Présence d'une régulation/Ajust,T° Fonctionnement	ρ	Observé / mesuré	oui
Chauffage	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	ρ	Observé / mesuré	non
	Type générateur	ρ	Observé / mesuré	Bois - Poêle à bois (bûche) installé à partir de 2005 sans label flamme verte
	Année installation générateur	\wp	Observé / mesuré	2005 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	ρ	Observé / mesuré	Bois
	Type de combustible bois	\wp	Observé / mesuré	Bûches
	Type émetteur	P	Observé / mesuré	Radiateur bitube avec robinet thermostatique
	Température de distribution	\wp	Observé / mesuré	inférieure à 65°C
	Année installation émetteur	P	Observé / mesuré	2004 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Type de chauffage	ρ	Observé / mesuré	central
	Equipement intermittence	ρ	Observé / mesuré	Avec intermittence centrale avec minimum de température
	Nombre de niveaux desservis	P	Observé / mesuré	2
	Type générateur	ρ	Observé / mesuré	Gaz Naturel - Chaudière gaz à condensation installée entre 2001 et 2015
	Année installation générateur	ρ	Observé / mesuré	2004 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	P	Observé / mesuré	Gaz Naturel
	Type production ECS	P	Observé / mesuré	Chauffage et ECS
Eau chaude sanitaire	Présence d'une veilleuse	P	Observé / mesuré	non
	Chaudière murale	P	Observé / mesuré	oui
	Présence d'une régulation/Ajust,T° Fonctionnement	۵	Observé / mesuré	oui
	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	۵	Observé / mesuré	non

Type de distribution	Type de distribution	P	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contigu
Type de production	Type de production	\wp	Observé / mesuré	instantanée

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 16 mars 2023 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Informations société: SAS APG 200, av. Winston Churchill 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS

Tél.: 05 53 09 77 43 - N°SIREN: PERIGUEUX 448 284 224 - Compagnie d'assurance: ALLIANZ n° 55886375

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE :

Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (https://observatoire-dpe.ademe.fr/).

N°ADEME 2424E0290302N





La certification de compétence de personnes physiques est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

BOISHUE Marie

sous le numéro 22-1758

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

Amiante sans mention Prise d'effet : 30/06/2022 Validité : 29/06/2029

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

Amiante avec mention Prise d'effet : 30/06/2022 Validité : 29/06/2029

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

DPE individual Prise d'effet : 27/07/2022 Validité : 26/07/2029

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

Gaz Prise d'effet : 27/07/2022 Validité : 26/07/2029

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

CREP Prise d'effet : 30/06/2022 Validité : 29/06/2029

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

Termites Prise d'effet : 30/06/2022 Validité : 29/06/2029

Métropole

Zone d'intervention : France métropolitaine

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

Fise d'effet : 27/07/2022 Validité : 26/07/2029

22-1758 - v2 - 27/07/2022

ENR20 V10 du 02 décembre 2021



Véronique DELMAY Gestionnaire des certifiés

Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL № 60011
102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse - 01 30 85 25 71
www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr



Etat de l'Installation Intérieure de Gaz

Numéro de dossier : TEZ-24-154

Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 45-500 (juillet 2022)

Date du repérage : 25/01/2024

Désignation du ou des bâtiments

Adresse :.....Rue Gabriel Pons
Commune :24290 MONTIGNAC

Section cadastrale AS, Parcelle(s) n°

654

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Ce bien ne fait pas partie d'une

copropriété

Désignation du propriétaire

Nom et prénom : ... SCI Les Mansaques - M. LABROUSSE Jean-Marie

Adresse:.....Rue Gabriel Pons
24290 MONTIGNAC



Conclusion:



L'installation ne comporte aucune anomalie.

Siege Social : 200, Avenue Winston Churchill 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS. Tel : 05 53 09 77 43. Fax : 05 53 09 77 51. RCS PERIGUEUX 448 284 224

Capital: SAS au capital de 7700 euros. Code APE: 7120B. N° TVA Intracommunautaire: FR6444828422400020

1/6 Rapport du : 25/01/2024

Rapport DDT: page 25 / 59



GAZ

La présente mission consiste à établir l'état de l'installation intérieure de gaz conformément à l'arrêté du 6 avril 2007 modifié, 12 février 2014, 23 février 2018 et du 25 juillet 2022 afin d'évaluer les risques pouvant compromettre la sécurité des personnes, de rendre opérante une clause d'exonération de la garantie du vice caché, en application de l'article 17 de la loi n°2003-08 du 3 janvier 2003, modifié par l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005. Cet état de l'installation intérieure de gaz a une durée de validité de 3 ans. En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la règlementation en vigueur.

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : Dordogne

Adresse :..... Rue Gabriel Pons

Commune : 24290 MONTIGNAC

Section cadastrale AS, Parcelle(s) nº 654

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété

Nature du gaz distribué : Gaz naturel Distributeur de gaz : Engie Installation alimentée en gaz : OUI

B. - Désignation du propriétaire

Désignation du propriétaire :

Nom et prénom :SCI Les Mansaques - M. LABROUSSE Jean-Marie

Adresse :..... Rue Gabriel Pons

24290 MONTIGNAC

Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Autre

Nom et prénom : MAISONS EN PERIGORD

24290 MONTIGNAC

Titulaire du contrat de fourniture de gaz :

Nom et prénom : Adresse :.....

N° de téléphone :..... Références :

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Adresse :......200, av. Winston Churchill

.....24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS

Désignation de la compagnie d'assurance : ALLIANZ

Numéro de police et date de validité : 55886375 - 31/12/2024

Certification de compétence 22-1758 délivrée par : ABCIDIA CERTIFICATION, le 30/06/2022

Siege Social: 200, Avenue Winston Churchill 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS. Tel: 05 53 09 77 43. Fax: 05 53 09 77 51. RCS PERIGUEUX 448 284 224

2/6 Rapport du : 25/01/2024



D. - Identification des appareils

Liste des installations intérieures gaz (Genre ⁽¹⁾ , marque, modèle)	Type ⁽²⁾	Puissance en kW	Localisation	Observations : (anomalie, taux de CO mesuré(s), motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné)
Chaudière Franco belge	Etanche	26,3 kW	Cuisine	Entretien appareil : Non Entretien conduit : Non

- (1) Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur, (2) Non raccordé Raccordé Étanche.

E. - Anomalies identifiées

Points de contrôle ⁽³⁾ (selon la norme)	Anomalies observées (A1 ⁽⁴⁾ , A2 ⁽⁵⁾ , DGI ⁽⁶⁾ , 32c ⁽⁷⁾)	Libellé des anomalies et recommandations
Néant		

- Point de contrôle selon la norme utilisée
- A1 : L'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation
 A2 : L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.
- (6) DGI: (Danger Grave et Immédiat) L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituants la source du danger.
- (7) 32c : la chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionne

F. - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motifs, et identification des points de contrôles n'ayant pas pu être réalisés:

Néant

Nota: Nous attirons votre attention sur le fait que la responsabilité du donneur d'ordre reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur tout ou partie de l'installation présente dans des bâtiments, parties du bâtiment n'ayant pu être contrôlés.

G. - Constatations diverses

Commen	ntaires :	
	Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté Le conduit de raccordement n'est pas visitable Au moins un assemblage par raccord mécanique est réalisé au moyen d'un ruban d'étanchéité	
Docume Néa	nts remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : ant	
Observa	tions complémentaires :	
Néa	ant	
- Con	clusion	
_	sion : L'installation ne comporte aucune anomalie. L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement.	

L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais. L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparées avant remise en service. ☐ L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic

Siege Social: 200, Avenue Winston Churchill 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS. Tel: 05 53 09 77 43. Fax: 05 53 09 77 51. RCS PERIGUEUX 448 284 224

Capital: SAS au capital de 7700 euros. Code APE: 7120B. N° TVA Intracommunautaire: FR6444828422400020

ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz.

3/6 Rapport du : 25/01/2024

Rapport DDT: page 27 / 59

GA
07

-	_		D 0 T			/ .		11	
I.	- En	cas de	DGI:	actions	ae ro	pérateur	ae	diagr	ostic

Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz

☐ Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation

 \square Transmission au Distributeur de gaz par courrier des informations suivantes :

- référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
- codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI).

Remise au client de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.

J. - En cas d'anomalie 32c : actions de l'opérateur de diagnostic

🗖 Transmission au Distributeur de gaz par courrier de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;

Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie. ;

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ABCIDIA Nota: CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL Nº 60011 - 102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse (détail sur www.info-certif.fr)

Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz :

Visite effectuée le 25/01/2024.

Fait à COULOUNIEIX-CHAMIERS, le 25/01/2024

Par: Marie BOISHUE

Signature du représentant :

Capital: SAS au capital de 7700 euros. Code APE: 7120B. N° TVA Intracommunautaire: FR6444828422400020

4/6 Rapport du : 25/01/2024

Rapport DDT: page 28 / 59



GAZ

Annexe - Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

Tous les travaux réalisés sur l'installation de gaz du logement, y compris les remplacements d'appareils, doivent faire l'objet de l'établissement d'un certificat de conformité modèle 2, conformément à l'arrêté du 23 février 2018 modifié. Seules les exceptions mentionnées à l'article 21 - 4° de l'arrêté du 23 février 2018 modifié dans le guide « modifications mineures » dispensent de cette obligation.

Les accidents dus aux installations gaz, tout en restant peu nombreux, sont responsables d'un nombre important de victimes. La vétusté des installations, l'absence d'entretien des appareils et certains comportements imprudents sont des facteurs de risque : 98 % des accidents, fuites et explosions sont recensés dans les installations intérieures.

Les intoxications oxycarbonées et les explosions font un grand nombre de victimes qui décèdent ou gardent des séquelles et handicaps à long terme.

Quels sont les moyens de prévention des accidents liés aux installations intérieures gaz ?

Pour prévenir les accidents liés aux installations intérieures gaz, il est nécessaire d'observer quelques règles de base :

- > Renouvelez le tuyau de raccordement de la cuisinière ou de la bouteille de gaz régulièrement et dès qu'il est fissuré,
- > Faire ramoner les conduits d'évacuation des appareils de chauffage et de cheminée régulièrement,
- > Faire entretenir et contrôler régulièrement les installations intérieures de gaz par un professionnel.

Mais il s'agit également d'être vigilant, des gestes simples doivent devenir des automatismes :

- > ne pas utiliser les produits aérosols ou les bouteilles de camping-gaz dans un espace confiné, près d'une source de chaleur,
- > fermer le robinet d'alimentation de votre cuisinière après chaque usage et vérifiez la date de péremption du tuyau souple de votre cuisinière ou de votre bouteille de gaz,
- > assurer une bonne ventilation de votre logement, n'obstruer pas les bouches d'aération,
- > sensibiliser les enfants aux principales règles de sécurité des appareils gaz.

Quelle conduite adopter en cas de fuite de gaz ?

Lors d'une fuite de gaz, il faut éviter tout risque d'étincelle qui entraînerait une explosion :

- > ne pas allumer la lumière, ni toucher aux interrupteurs, ni aux disjoncteurs,
- > ne pas téléphoner de chez vous, que ce soit avec un téléphone fixe ou un portable,
- > ne pas prendre l'ascenseur mais les escaliers,
- > une fois à l'extérieur, prévenir les secours

Pour aller plus loin: http://www.developpement-durable.gouv.fr

Siege Social: 200, Avenue Winston Churchill 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS. Tel: 05 53 09 77 43. Fax: 05 53 09 77 51. RCS PERIGUEUX 448 284 224

5/6 Rapport du : 25/01/2024

Capital : SAS au capital de 7700 euros. Code APE : 7120B. N° TVA Intracommunautaire: FR6444828422400020

Rapport DDT: page 29 / 59







La certification de compétence de personnes physiques est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

BOISHUE Marie

sous le numéro 22-1758

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

Prise d'effet : 30/06/2022 Validité: 29/06/2029 Amiante sans mention

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

Amiante avec mention Prise d'effet : 30/06/2022 Validité: 29/06/2029

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

DPE individuel Prise d'effet : 27/07/2022 Validité: 26/07/2029

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

Prise d'effet : 27/07/2022 Validité: 26/07/2029

CREP Prise d'effet : 30/06/2022 Validité: 29/06/2029

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

Termites Prise d'effet : 30/06/2022 Validité: 29/06/2029

Métropole

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les ci

Zone d'intervention : France métropolitaine rrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

Prise d'effet : 27/07/2022 Validité: 26/07/2029

22-1758 - v2 - 27/07/2022

Véronique DELMAY

Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL № 60011

www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr ENR20 V10 du 02 décembre 2021

Siege Social: 200, Avenue Winston Churchill 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS. Tel: 05 53 09 77 43. Fax: 05 53 09 77 51. RCS PERIGUEUX 448 284 224

6/6 Rapport du : 25/01/2024

Capital: SAS au capital de 7700 euros. Code APE: 7120B. N° TVA Intracommunautaire: FR6444828422400020



Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier : TEZ-24-154

AFNOR NF C 16-600 (juillet 2017) Norme méthodologique employée :

Date du repérage : 25/01/2024

Désignation du ou des bâtiments

Adresse :..... Rue Gabriel Pons Commune:24290 MONTIGNAC

Section cadastrale AS, Parcelle(s) no

654

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Ce bien ne fait pas partie d'une

copropriété

Désignation du propriétaire

Nom et prénom : ... SCI Les Mansaques - M. **LABROUSSE Jean-Marie**

Adresse:..... Rue Gabriel Pons

24290 MONTIGNAC



Conclusion:



L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

Siege Social: 200, Avenue Winston Churchill 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS. Tel: 05 53 09 77 43. Fax: 05 53 09 77 51. RCS PERIGUEUX 448 284 224

1/8 Rapport du : 25/01/2024

Capital: SAS au capital de 7700 euros. Code APE: 7120B. N° TVA Intracommunautaire: FR6444828422400020

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité n° TEZ-24-154



La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la règlementation en vigueur. Cet état de l'installation intérieure d'électricité a une durée de validité de 3 ans.

A. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Département : Dordogne

Référence cadastrale : Section cadastrale AS, Parcelle(s) n° 654, identifiant fiscal : N/A

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété

B. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances:

Nom et prénom : SCI Les Mansaques - M. LABROUSSE Jean-Marie

C. - Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : Marie BOISHUE

Raison sociale et nom de l'entreprise : SAS APG

Numéro SIRET :..... 448 284 224 00038

Désignation de la compagnie d'assurance : ALLIANZ

Numéro de police et date de validité : 55886375 - 31/12/2024

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ABCIDIA CERTIFICATION le

30/06/2022 jusqu'au **29/06/2029**. (Certification de compétence **22-1758**)

Siege Social: 200, Avenue Winston Churchill 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS. Tel: 05 53 09 77 43. Fax: 05 53 09 77 51. RCS PERIGUEUX 448 284 224

Capital : SAS au capital de 7700 euros. Code APE : 7120B. N° TVA Intracommunautaire: FR6444828422400020

2/8 Rapport du : 25/01/2024

Rapport DDT: page 32/59

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité n° TEZ-24-154



D. - Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits;

E S	Synthese de l'état de l'installation interieure d'électricité
E.1. A	nomalies et/ou constatations diverses relevées
	L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie et ne fait pas l'objet de constatations diverses.
	L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie, mais fait l'objet de constatations diverses.
□ ⊻	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies . Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). L'installation ne fait pas l'objet de constatations diverses. L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies . Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s)
	présente(nt). L'installation fait également l'objet de constatations diverses .
E.2. L	es domaines faisant l'objet d'anomalies sont :
	1. L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
	2. La protection différentielle à l'origine de l'installation électrique et sa sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre.
\checkmark	3. La prise de terre et l'installation de mise à la terre.
	4. La protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
	5. La liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
\leq	6. Les règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
	7. Des matériels électriques présentant des risques de contacts directs.
$\overline{\checkmark}$	8.1 Des matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.
$\mathbf{\underline{\checkmark}}$	8.2 Des conducteurs non protégés mécaniquement.
	9. Des appareils d'utilisation situés dans les parties communes et alimentés depuis la partie privative ou des appareils d'utilisation situés dans la partie privative et alimentés depuis les parties communes.
	10. La piscine privée ou le bassin de fontaine.
E.3. L	es constatations diverses concernent :
	Des installations, parties d'installations ou spécificités non couvertes par le présent diagnostic.
$\mathbf{\underline{\checkmark}}$	Des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés.
	Des constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement.

Siege Social: 200, Avenue Winston Churchill 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS. Tel: 05 53 09 77 43. Fax: 05 53 09 77 51. RCS PERIGUEUX 448 284 224

3/8 Rapport du : 25/01/2024



F. - Anomalies identifiées

N° Article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° Article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre	Photos
B3.3.4 d	Au moins une connexion visible du conducteur de la liaison équipotentielle principale sur les éléments conducteurs n'assure pas un contact sûr et durable. Remarques: Qualité insatisfaisante de la connexion du conducteur de LEP (Liaison Equipotentiel Principale), du conducteur principal de protection, sur les éléments conducteurs; Faire intervenir un électricien qualifié afin de rétablir une connexion satisfaisante			
B6.3.1 a	Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le matériel électrique et les caractéristiques de ce dernier – respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones). Remarques : Installation électrique ne répondant pas aux prescriptions particulières appliqués aux locaux contenant une baignoire ou une douche ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de modifier l'installation pour la rendre adaptée aux locaux contenant une douche ou une baignoire (1er étage - Salle de bain)			
B6.3.1 c	Local contenant une baignoire ou une douche : le matériel d'électrique placé sous la baignoire est accessible sans avoir à retirer le tablier ou la trappe à l'aide d'un outil.			
B8.3 b	L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage. Remarques : Présence de matériel électrique inadapté à l'usage ; Paire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels inadaptés par du matériel autorisé			
B8.3 e	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente. Remarques: Présence de conducteurs électriques non protégés mécaniquement; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des protections mécanique sur les conducteurs non protégés			

(1) Référence des anomalies selon la norme ou la spécification technique utilisée.
(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme ou la spécification technique utilisée.
(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le numéro d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

(*) Avertissement : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

G.1. – Informations complémentaires

Article (1)	Libellé des informations		
B11 a1	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité inf. ou égal à 30 mA.		
B11 b1	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.		
B11 c1	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.		

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou la spécification technique utilisée.

G.2. - Constatations diverses

Constatation type E1. - Installations, partie d'installation ou spécificités non couvertes Néant

Siege Social: 200, Avenue Winston Churchill 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS. Tel: 05 53 09 77 43. Fax: 05 53 09 77 51. RCS PERIGUEUX 448 284 224

4/8 Rapport du : 25/01/2024

Capital : SAS au capital de 7700 euros. Code APE : 7120B. N° TVA Intracommunautaire: FR6444828422400020

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité n° TEZ-24-154



Constatation type E2. - Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° Article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon norme NF C 16-600 - Annexe C	Motifs
B3.3.1 b	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Elément constituant la prise de terre approprié	
В3.3.1 с	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Prises de terre multiples interconnectées même bâtiment.	

(1) Référence des constatations diverses selon la norme ou la spécification technique utilisée.

Constatation type E3. - Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement

Néant

H. – Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification .

Néant

Nota: Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011 - 102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse (détail sur www.info-certif.fr)

Dates de visite et d'établissement de l'état :

Visite effectuée le : 25/01/2024

Etat rédigé à COULOUNIEIX-CHAMIERS, le 25/01/2024

Par: Marie BOISHUE

Siege Social: 200, Avenue Winston Churchill 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS. Tel: 05 53 09 77 43. Fax: 05 53 09 77 51. RCS PERIGUEUX 448

Capital : SAS au capital de 7700 euros. Code APE : 7120B. N° TVA Intracommunautaire: FR6444828422400020

5/8 Rapport du : 25/01/2024

Rapport DDT: page 35 / 59



I. - Objectif des dispositions et description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées

Correspondance avec le domaine d'anomalies (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus			
B.1	Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.			
B.2	Protection différentielle à l'origine de l'installation : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.			
В.3	Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.			
B.4	Protection contre les surintensités: Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.			
B.5	Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.			
B.6	Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.			
В.7	Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.			
B.8	Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.			
B.9	Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives: Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.			
B.10	Piscine privée ou bassin de fontaine: Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.			

(1) Référence des anomalies selon la norme ou spécification technique utilisée.

J. - Informations complémentaires

Correspondance avec le groupe d'informations (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus		
D 44	Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique: L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.		
B.11	Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.		
	Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.		

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou spécification technique utilisée.

Siege Social: 200, Avenue Winston Churchill 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS. Tel: 05 53 09 77 43. Fax: 05 53 09 77 51. RCS PERIGUEUX 448 284 224

6/8 Rapport du : 25/01/2024

Capital: SAS au capital de 7700 euros. Code APE: 7120B. N° TVA Intracommunautaire: FR6444828422400020

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité n° TEZ-24-154



Recommandations relevant du devoir de conseil de professionnel

En cas d'anomalie(s) constatée(s) sur l'installation intérieure d'électricité, il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

Au cas où des points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ont pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un opérateur de diagnostic certifié lorsque l'installation sera alimentée.

Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé

Siege Social: 200, Avenue Winston Churchill 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS. Tel: 05 53 09 77 43. Fax: 05 53 09 77 51. RCS PERIGUEUX 448 284 224

7/8 Rapport du : 25/01/2024

Rapport DDT: page 37 / 59





La certification de compétence de personnes physiques est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

BOISHUE Marie

sous le numéro 22-1758

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

Amiante sans mention Prise d'effet : 30/06/2022 Validité : 29/06/2029

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

Amiante avec mention Prise d'effet : 30/06/2022 Validité : 29/06/2029

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

DPE individuel Prise d'effet : 27/07/2022 Validité : 26/07/2029

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

Gaz Prise d'effet : 27/07/2022 Validité : 26/07/2029

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

CREP Prise d'effet : 30/06/2022 Validité : 29/06/2029

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

Termites Prise d'effet : 30/06/2022 Validité : 29/06/2029

Métropole

Zone d'intervention : France métropolitaine

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

Electricité Prise d'effet : 27/07/2022 Validité : 26/07/2029

22-1758 - v2 - 27/07/2022

Le maintien des dates de validité mentionn

Véronique DELMAY Gestionnaire des certifiés

Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL № 60011 102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse - 01 30 85 25 71 www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr

Siege Social: 200, Avenue Winston Churchill 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS. Tel: 05 53 09 77 43. Fax: 05 53 09 77 51. RCS PERIGUEUX 448 284 224

8/8 Rapport du : 25/01/2024



Etat des risques aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols Résumé de l'expertise n° TEZ-24-154

Numéro de dossier TEZ-24-154 Date de la recherche : 25/01/2024 Date de fin de validité : 24/07/2024



Désignation du ou des bâtiments

Adresse: **Rue Gabriel Pons** 24290 MONTIGNAC Commune: Section cadastrale: AS Parcelle(s) n° 654,

Coordonnées GPS:

Exposition aux risques				
A la commune			A l'ir	mmeuble
Exposition aux risques	Plan de prévention	Etat	Exposé	Travaux réalisés
Risque sismique niveau 1 : Très faible			Oui	
Commune à potentiel radon de niveau 3			Non	

Siege Social: 200, Avenue Winston Churchill 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS. Tel: 05 53 09 77 43. Fax: 05 53 09 77 51. RCS PERIGUEUX 448 284 224

Capital: SAS au capital de 7700 euros. Code APE: 7120B. N° TVA Intracommunautaire: FR6444828422400020

Rapport DDT: page 39 / 59



Etat des risques

En application des articles L 125-5, L 125-6, L 125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement et de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme

Attention! s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état est établi sur la base de		sition par arrêté pr				
n°	du		mis à jour l	le N/a		
Adresse de l'immeuble Rue Gabriel Pons		C	Cadastre AS			
24290 MONTIGNAC			654			
Situation de l'immeuble au rega	rd d'un plan de prévention d	es risques naturel:	s (PPRN)			
L'immeuble est situé dans le péri	mètre d'un PPR N				oui X	non
prescrit _	antici	pé	approuvé X		date24/	/07/2022
Si oui, les risques naturels pris en c Inondation X	Crue torrentielle	Mouvement de ter	rain	Avalanche	1	
Sécheresse	Cyclone	Remontée de na		Feux de forêt	j	
Séisme	Volcan	Au	utre			
L'immeuble est concerné par de	es prescriptions de travaux dans le	e règlement du ou d	es PPR naturels		oui	non X
	règlement du ou des PPR naturels				oui	non
Situation de l'immeuble au rega		es risques miniers	(PPRM)			
L'immeuble est situé dans le péri	métre d'un PPR M anticipé		approuvé		oui date	non X
Si oui, les risques naturels pris en c	-		appiouve		dale	
Mouvements de terrain	Autre					
L'immeuble est concerné par de	es prescriptions de travaux dans le	e règlement du ou d	es PPR miniers		oui	non X
si oui, les travaux prescrits par le r	règlement du ou des PPR miniers (ont été réalisés			oui	non
Situation de l'immeuble au rega			logiques (PPRT)			
	mètre d'un PPRt prescrit et non e		1.11/		oui	non X
	pris en considération dans l'arrête ffet thermique Effet de surpressi			ue Industriel		
·	mètre d'exposition aux risques d'u				oui	non X
	d'expropriation ou de délaisseme	nt			oui	non
L'immeuble est situé en zone de		.1 414 .4			oui	non X
	logement , les travaux prescrits on pas un logement, l'information su		auxauels		oui	non
	eur gravité, probabilité et cinétiq			contrat de locatio		
Situation de l'immeuble au rega	rd du zonage sismique règlei	mentaire				
L'immeuble se situe dans une co	mmune de sismicité classée en	7one 1 X				
		Zone 1 X très faible	zone 2 faible	zone 3 modérée	zone 4 moyenne	zone 5 forte
Situation de l'immeuble au rega	rd du zonage règlementaire	à potentiel radon				
	mmune à potentiel radon de niv	eau 3			oui	non
Information relative à la pollutio						
Le terrain est situé en secteur d'ir	nformation sur les sols (SIS) ration par le représentant de l'Etat dans	s le département)		NC* X	oui	non
Situation de l'immeuble au rega	· · ·					
L'immeuble est situé sur une com	mune exposée au recul du trait d	le côte et listée par	décret n°2023-698	3 du 31 juillet	oui	non X
	ne exposée au RTC identifiée par	r un document d'urb	oanisme.	NC*	oui	non X
	oration par le représentant de la commune) L'exposition au recul du trait de cé	ôte est :	A l'horizon	de 30 ans	entre 30	et 100 ans
L'immeuble est-il concerné par de					oui	non X
L'immeuble est-il concerné par ur	ne obligation de démolition et de	e remise en état à ré	aliser?		oui	non X
Information relative aux sinistres	indemnisés par l'assurance s	suite à une catast	rophe N/M/T*	* catastron	ohe naturelle minière	ou technologique
L'immeuble a-t-il donné lieu au v	ersement d'une indemnité à la su	ite d'une catastroph	ne N/M/T ?	Carasirop	oui	non X
Documents à fournir obligatoire	ment					
- copie du zonage règlementaire		e 2000, - carte dépa	rtementale de l'al	éa sismique annex	cée à l'arrêté géné	éral sur l'IAL
vendeur – acquéreur						
Vendeur	SCI Les Mansaques - M. LABRO	USSE Jean-Marie				
Acquéreur						
Date	25/01/2024		F	in de validité 24	/07/2024	

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique

Rapport DDT: page 40 / 59

QUI, QUAND ET COMMENT REMPLIR L'ETAT DES SERVITUDES RISQUES ET D'INFORMATION SUR LES SOLS?

Quelles sont les personnes concernées ?

• Au terme des articles L. 125-5 et R 125-23 à 27 du Code de l'environnement, les acquéreurs ou locataires de bien immobilier, de toute nature, doivent être informés par le vendeur ou le bailleur, qu'il s'agisse ou non d'un professionnel de l'immobilier, de l'existence des risques auxquels ce bien est exposé.

Un état des risques, fondé sur les informations transmises par le Préfet de département au maire de la commune où est situé le bien, doit être en annexe de tout type de contrat de location écrit, de la réservation pour une vente en l'état futur d'achèvement, de la promesse de vente ou de l'acte réalisant ou constatant la vente de ce bien immobilier au 'il soit bâti ou non bâti.

Quand faut-il établir un état des servitudes risques et d'information sur les sols ?

• L'état des servitudes risques et d'information sur les sols est obligatoire lors de toute transaction immobilière en annexe de tout type de contrat de location écrit, de réservation d'un bien en l'état futur d'achèvement, de la promesse de vente ou de l'acte réalisant ou constatant la vente;

Quel est le champ d'application de cette obligation?

- Cette obligation d'information s'applique dans chacune des communes dont la liste est arrêtée par le Préfet du département, pour les biens immobiliers bâtis ou non bâtis situés :
- 1. dans le périmètre d'exposition aux risques délimité par un plan de prévention des risques technologiques ayant fait l'objet d'une approbation par le Préfet :
- 2. dans une zone exposée aux risques délimitée par un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé par le Préfet ou dont certaine dispositions ont été rendues immédiatement opposables en application du code de l'environnement (article L. 562-2).
- 3. dans le périmètre mis à l'étude dans le cadre de l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques ou d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles prescrit par le Préfet ;
- 4. dans une des zones de sismicité 2, 3, 4 ou 5 mentionnées par les articles R563-4 et D563-8-1 du code de l'environnement.
- 5. dans un secteur d'information sur les sols

NB: Le terme bien immobilier s'applique à toute construction individuelle ou collective, à tout terrain, parcelle ou ensemble des parcelles contiguës appartenant à un même propriétaire ou à une même indivision.

Où consulter les documents de référence ?

- Pour chaque commune concernée, le préfet du département arrête :
- la liste des terrains présentant une pollution ;
- la liste des risques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.
- L'arrêté préfectoral comporte en annexe, pour chaque commune concernée :

1. la note de présentation du ou des plans de prévention ainsi que des secteurs concernés, excepté pour les plans de prévention des risques technologiques.

2. un ou plusieurs extraits des documents graphiques permettant de délimiter les secteurs d'information sur les sols, les zones exposées aux risques pris er compte, de préciser leur nature et, dans la mesure du possible, leur intensité dans chacune des zones ou périmètres délimités;

3. le règlement des plans de prévention des risques définissant notamment les prescriptions et obligations ;

4. le zonage réglementaire de sismicité : 2, 3, 4 ou 5 défini par décret.

- Le préfet adresse copie de l'arrêté au maire de chaque commune intéressée et à la chambre départementale des notaires.
- L'arrêté est affiché règlementairement en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.
- Un avis de publication de l'arrêté est inséré dans un journal diffusé dans le département.
- Les arrêtés sont mis à jour :

-lors de la prescription d'un nouveau plan de prévention des risques naturels, miniers ou technologiques ou de modifications relatives à la sismicité et/ou lors de la révision annuelle des secteurs d'information sur les sols ;

-lors de l'entrée en vigueur d'un arrêté préfectoral rendant immédiatement opposables certaines dispositions d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou miniers résiduels, ou approuvant un plan de prévention des risques ou approuvant la révision d'un de ces plans ; -lorsque des informations nouvelles portées à la connaissance du préfet permettent de modifier l'appréciation de la sismicité locale, des secteurs d'information sur les sols, de la nature ou de l'intensité des risques auxquels se trouve exposée tout ou partie d'une commune.

• Les documents mentionnés ci-dessus peuvent être consultés en mairie des communes concernées ainsi qu'à la préfecture et dans les sous-préfectures du département où est situé le bien mis en vente ou en location. Ils sont directement consultables sur Internet à partir du site de la préfecture de département.

Qui établit l'état des servitudes risques et d'information sur les sols?

- L'état des risques est établi directement par le vendeur ou le bailleur, le cas échéant avec l'aide d'un professionnel qui intervient dans la vente ou la location du bien.
- Cet état doit être établi moins de six mois avant la date de conclusion de tout type de contrat de location écrit, de la réservation pour une vente en l'étar futur d'achèvement, de la promesse de vente ou de l'acte réalisant ou constatant la vente du bien immobilier auquel il est annexé.
- Il est valable pour la totalité de la durée du contrat et de son éventuelle reconduction. En cas de co-location, il est fourni à chaque signataire lors de so première entrée dans les lieux. Le cas échéant, il est actualisé en cas d'une entrée différée d'un des colocataires.

Quelles informations doivent figurer?

- L'état des servitudes risques et d'information sur les sols mentionne la sismicité, l'inscription dans un secteur d'information sur les sols et les risques naturels miniers ou technologiques pris en compte dans le ou les plans de prévention prescrits, appliqués par anticipation ou approuvés.
- Il mentionne si l'information relative à l'indemnisation post catastrophes et/ou celles spécifiques aux biens en dehors des logements, es mentionnée dans le contrat de vente ou de location.
- Il mentionne aussi la réalisation ou non des travaux prescrits vis-à-vis de l'immeuble par le règlement du plan de prévention des risques approuvé.
- Il est accompagné des extraits des documents graphiques de référence permettant de localiser le bien au regard des secteurs d'information des sols e des zonages rèalementaires vis-à-vis des risques.
- Pour les biens autres que les logements concernés par un plan de prévention des risques technologiques, il est accompagné, en application de l'article R.125-26 et lorsque celle-ci a été reçue par le vendeur ou le bailleur, de l'information sur le type de risques auxquels le bien est soumis, ainsi que la gravité, la probabilité et la cinétique de ces risques.

Comment remplir l'état des servitudes risques et d'information sur les sols ?

• Il faut d'une part reporter au bien, les informations contenues dans l'arrêté préfectoral et dans les documents de référence et d'autre part, le compléte des cartographies et des informations propres à l'immeuble : sinistres indemnisés, prescription et réalisation de travaux.

Faut-il conserver une copie de l'état des servitudes risques et d'information sur les sols

• Le vendeur ou le bailleur doit conserver une copie de l'état des servitudes risques et d'information sur les sols, daté et visé par l'acquéreur ou le locataire pour être en mesure de prouver qu'il a bien été remis lors de la signature du contrat de vente ou du bail

information sur les sols et les risques naturels, miniers ou technologiques pour en savoir plus, consultez le site Internet : www.georisques.gouv.fr

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - TOUR SEQUOIA 92055 LA DEFENSE CEDEX WWW.ECOLOGIQUE-SOLIDAIRE.GOUV.FR

Rapport DDT: page 41 / 59

Annexes - Commune - Cartographie



Préfecture : Dordogne

Adresse de l'immeuble : Rue Gabriel Pons 24290 MONTIGNAC

Liste des sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Types de catastrophe	Date de début	Date de fin	Publication	JO	OUI	NON
Néant	-	=	-			

Cochez les cases OUI ou NON si, à votre connaissance l'immeuble à fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des évènements

Etabli le : 25/01/2024

Signature:

Vendeur: SCI Les Mansagues - M. LABROUSSE Jean-Marie

Rapport DDT: page 42/59







l'authenticité des données conter dans ce document.

ÉTAT DES RISQUES POUR L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

Établi le 22 janvier 2024

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auquel ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles .

L'état des risques est obligatoire à la première visite.

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réfaction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'État depuis <u>www.georisques.gouv.fr.</u> Il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 125-26 du code de l'environnement.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site internet de la préfecture ou de celles dont ils disposent, notamment les sinistres que le bien a subis.

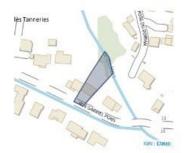
En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.

PARCELLE(S)

24290 MONTIGNAC-LASCAUX

Code parcelle : 000-A \$-654



Parcelle(s): 000-AS-654, 24290 MONTIGNAC-LASCAUX 1 / 8 pages

ERRIAL_Parcelle_000-AS-654@24291_22012024_1

Rapport DDT: page 43 / 59





A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES EXISTANTS ET FAISANT L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL SONT :

INONDATION



Le Plan de prévention des risques naturels (PPR) de type Inondation nommé REVISION PPRI MONTIGNAC a été approuvé et affecte votre bien.

Date de prescription : 22/03/2016 Date d'approbation : 24/07/2022

Un PPR approuvé est un PPR définitivement adopté.

Le PPR couvre les aléas suivants :

Inondation

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'Etat qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.



Parcelle(s): 000-AS-654, 24290 MONTIGNAC-LASCAUX 2 / 8 pages

ERRIAL_Parcelle_000-AS-654@24291_22012024_2

Rapport DDT: page 44 / 59

Annexes - Commune - Cartographie





RAPPEL

Plans de prévention des risques

Votre immeuble est situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques. Il peut être concerné par l'obligation de réaliser certains travaux. Pour le savoir vous devez consulter le PPR auprès de votre commune ou sur le site de votre préfecture.

Recommandation

Pour faire face à un risque, il faut se préparer et connaître les bons réflexes.

Consulter le dossier d'information communal sur les risques (DICRIM) sur le site internet de votre mairie et les bons conseils sur georisques.gouv.fr/me-preparer-me-proteger

Parcelle(s): 000-AS-654, 24290 MONTIGNAC-LASCAUX 3 / 8 pages

ERRIAL_Parcelle_000-AS-654@24291_22012024_3

Rapport DDT: page 45/59

Annexes - Commune - Cartographie





INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

Rappel du risque : Inondation.		
Le bien est il concerné p	ar des prescriptions de travaux ?	☐ Oui ☐ Non
Si oui, les travaux pres	scrits ont été réalisés ?	☐ Oui ☐ Non
INFORMATION RELATIVE AUX SUITE D'UNE CATASTROPHE		
Le bien a-t-il fait l'objet d assurance suite à des dégâts li		☐ Oui ☐ Non
Vous trouverez la liste des arrêtés de catastro	phes naturelles pris sur la commu	ne en annexe 2 ci-après (s'il y en a eu).
Les parties signataires à l'acte certifient avoir p été en mesure de les corriger et le cas échéar Préfecture ou d'informations concernant le bie Le propriétaire doit joindre les extraits de la	nt de les compléter à partir des info n, notamment les sinistres que le t	rmations disponibles sur le site internet de la pien a subis.
SIGNATURES		
Vendeur / Bailleur	Date et lieu	Acheteur / Locataire

Parcelle(s): 000-AS-654, 24290 MONTIGNAC-LASCAUX 4 / 8 pages

ERRIAL_Parcelle_000-AS-654@24291_22012024_4

Rapport DDT: page 46 / 59





ANNEXE 1 : A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES SUIVANTS EXISTENT MAIS NE FONT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL

ARGILE: 0/3



Les sols argileux évoluent en fonction de leur teneur en eau. De fortes variations d'eau (sécheresse ou d'apport massif d'eau) peuvent donc fragiliser progressivement les constructions (notamment les maisons individuelles aux fondations superficielles) suite à des gonflements et des tassements du sol, et entrainer des dégâts pouvant être importants. Le zonage argile identifie les zones exposées à ce phénomène de retrait-gonflement selon leur degré d'exposition.

Exposition nulle : aucune présence de sols argileux n'a été identifiée selon les cartes géologiques actuelles. Toutefois il peut y avoir des poches ponctuelles de sols argileux.

Peyrousselle Bellevue la Terrière Inne MONTIGNACLASCAUX slandes Bord la Maison la Béchade Moulin de Gouny la Grange la Mac la Fageotte REN J Etalab | BRGM

POLLUTION DES SOLS (500 m)



Les pollutions des sols peuvent présenter un risque sanitaire lors des changements d'usage des sols (travaux, aménagements changement d'affectation des terrains) si elles ne sont pas prises en compte dans le cadre du projet.

Dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle, sont identifiés :

- 1 site(s) référencé(s) dans l'inventaire des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- 4 site(s) potentiellement pollué(s), référencé(s) dans l'inventaire des sites ayant accueilli par le passé une activité qui a pu générer une pollution des sols (CASIAS).



Parcelle(s): 000-AS-654, 24290 MONTIGNAC-LASCAUX 5 / 8 pages

ERRIAL_Parcelle_000-AS-654@24291_22012024_5

Rapport DDT: page 47 / 59

Annexes - Commune - Cartographie





CANALISATIONS TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Une canalisation de matières dangereuses (gaz naturel, produits pétroliers ou chimiques) est située dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Il convient de rechercher une information plus précise en se rendant en mairie.



Parcelle(s): 000-AS-654, 24290 MONTIGNAC-LASCAUX 6 / 8 pages

ERRIAL_Parcelle_000-AS-654@24291_22012024_6

Rapport DDT: page 48/59





ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 17

Source : CCR

Inondations et/ou Coulées de Boue : 11

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0100460A	06/07/2001	07/07/2001	06/08/2001	11/08/2001
INTE8900419A	06/07/1989	06/07/1989	15/09/1989	16/09/1989
INTE9400046A	30/12/1993	15/01/1994	26/01/1994	10/02/1994
INTE9600039A	10/01/1996	13/01/1996	02/02/1996	14/02/1996
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
IOCE0819657A	25/05/2008	25/05/2008	07/08/2008	13/08/2008
IOCE0819657A	25/05/2008	26/05/2008	07/08/2008	13/08/2008
NOR19821118	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
NOR19830111	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
NOR19830910	17/07/1983	20/07/1983	10/09/1983	11/09/1983
NOR19831005	17/07/1983	20/07/1983	05/10/1983	08/10/1983

Sécheresse : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du	
INTE9200474A	01/05/1989	31/12/1991	16/10/1992	17/10/1992	\neg

Mouvement de Terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêtê du	Sur le JO du	
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	\neg

Tempête: 3

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTX8910404A	06/07/1989	06/07/1989	15/09/1989	16/09/1989
NOR19821118	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
NOR19830910	17/07/1983	20/07/1983	10/09/1983	11/09/1983

Grêle : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
NOR19830910	17/07/1983	20/07/1983	10/09/1983	11/09/1983

Parcelle(s): 000-AS-654, 24290 MONTIGNAC-LASCAUX 7 / 8 pages

ERRIAL_Parcelle_000-AS-654@24291_22012024_7

Rapport DDT: page 49 / 59





ANNEXE 3 : SITUATION DU RISQUE DE POLLUTION DES SOLS DANS UN RAYON DE 500 M AUTOUR DE VOTRE BIEN

Base des installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement

Nom du site	Fiche détaillée
PERIGOURDINE (LA) - Montignac	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0005206429

Inventaire CASIAS des anciens sites industriels et activités de services

Nom du site	Fiche détaillée
GAUTHIER Eugène	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3770105
Detraz, Blume Denis	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3770107
Ets SAVAREZ Manucorde, SAVARD	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3770475
BOURDICHON Jean	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3770471

Parcelle(s): 000-AS-654, 24290 MONTIGNAC-LASCAUX 8 / 8 pages

ERRIAL_Parcelle_000-AS-654@24291_22012024_8

Rapport DDT: page 50 / 59

Annexes – Commune - Cartographie



	Î	Préfecture de	e Dordogr	ne			
Code Insee : 24291	c	ommur	ne de l	MONTIGNAC			
Fiche	communale	d'inform	nation	risques et po	ollutions		
aléas n	aturels, miniers ou te	chnologique	s, sismici	é, potentiel radon et	sols pollués		
Annexe à l'arrêté préfectora n° DDT/SEER/RDPF/2019-03-0		03/19		m	is à jour le		
Situation de la commune au		1000000	ans de p		Name and Address of the Owner, where the Owner, which is the Owner, where the Owner, which is the	(PPRN)	
La commune est concernée p	ar le périmètre d'ur	PPR N			¹ oui	X non	
prescrit antici		pprouvé	X	révision	date	20/12/00	
¹ Si oui, les risques naturels pr							
La shelement de DODA	inondations	100	zère	autres			v
 Le règlement du PPRN compr 			aux		oui	non	X
La commune est concernée p	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR			rávislas	¹ oui	X non	
prescrit antici	1911/02	pprouvé	liás à ·	révision)	date	23/03/16	
or our, les risques fratureis	inondations		zère	autres	:		
Le règlement du PPRN compr	rend des prescription	ons de trav	aux		oui	non	
La commune est concernée	e par le périmètre	d'un PPR	RN		¹ oui	non	
prescrit antici	pé a	pprouvé		révision	date		
1 Si oui, les risques naturels		ation sont	liés à :				
Le règlement du PPRN compr	inondations rend des prescriptions	ns de trav	auv	autres	oui	non	
Lo regionioni da i i i i i compi	one des presenpa	nie de ilui	-		-	11011	
Situation de la commune au	regard d'un plan o	de prévent	ion des	risques miniers	(PPR M)		
La commune est concernée p					² oui	non	Х
prescrit	anticipé			approuvé	date		
² Si oui, les risques naturels pri moi	s en considération uvement de terrain	sont liés à		autres			
Le règlement du PPR M comp		ions de trav	vaux		oui	non	
Situation de la commune au i	regard d'un plan o	le prévent	ion des	risques technolo	giques (PPR T)		
							v
La commune est concernée p					oui	non	X
La commune est concernée p ³ Si oui, les risques technologiq					ont liée à :	non	X
effet toxique	effet thern		is i dirett		urpression		
Le zonage comprend un ou pl	lusieurs secteurs d	'expropriati	on ou de	délaissement	oui	non	
Le zonage comprend une ou	plusieurs zones de	prescriptio	n de tra	aux pour les loge	ments *oui	non	
4 Si la transaction ne concerne que leur gravité, probabilité et						le est exposé	ainsi

03_fiche_synthetique_Montignac_1

Rapport DDT: page 51 / 59

Annexes – Commune - Cartographie



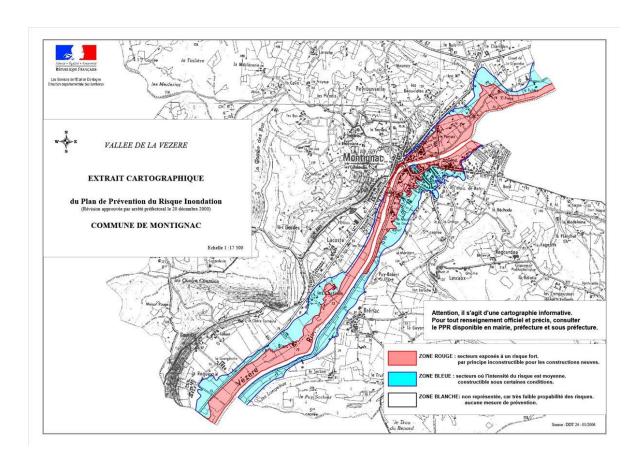
Code	Insee : 24291	Commune de MONTIGNAC		
S	ituation de la commu	ne au regard du zonage sismique règlementaire		
>	La commune se situe e	en zone de sismicité classée		
	zone 1 X très faible	zone 2 zone 3 zone 4 zone 9 faible modérée moyenne fortr		
	ues laible	iaibie illoueree illoyeille iote	2	
s	ituation de la commu	ne au regard du zonage règlementaire à potentiel radon		
>	La commune est class	ée à potentiel radon de niveau 3 ou	i non X	(
In	formation relative à l	a pollution de sols		
>	La commune compren	d un ou plusieurs secteurs d'information sur les sols (SIS)	ii non X	(
A	rrêtés portant ou aya	nt porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technolog	ique	
		ernée depuis 1982 par un ou plusieurs arrêtés e l'état de catastrophe naturelle	nombre 17	7
		e l'état de catastrophe technologique	nombre 0	
		Pièces jointes *		
E	xtraits de documents o	ce permettant la définition des travaux prescrits ou de dossiers permettant la définition des travaux prescrits au regard des rise de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4	ques encourus	
	- rapport de présentat			
	- règlement du PPR I			
		es av zonage règlementaire		
		s permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4		
		glementaire du PPR I en date du 20 décembre 2000 le de l'aléa sismique annexée à l'arrêté général sur l'IAL		
date	18/03/19	le préfet de dép	artement	
	* Les p	pièces jointes sont consultables sur le site Internet de la préfecture de départeme www.departement.gouv.fr	ent	
Fiche cor	nmunale d'information risques et p		MTES / DGPR eoptem	ibre 201

2/2

03_fiche_synthetique_Montignac_2

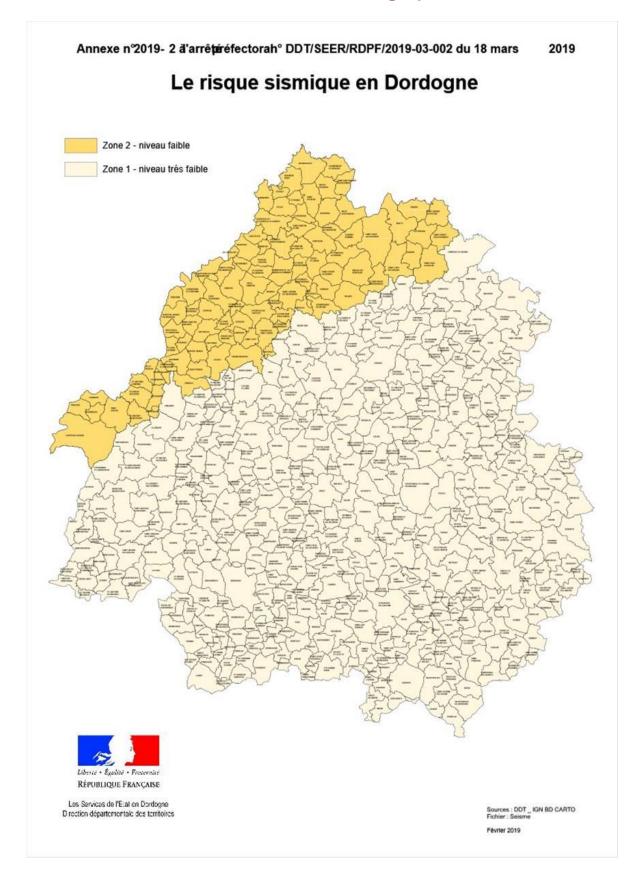
Rapport DDT: page 52 / 59





04_carto Montignac inondation Vezere





annexe 2019-2 AP general - Risque sismique

Rapport DDT: page 54/59



Etat des nuisances sonores aériennes

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Numéro de dossier TEZ-24-154 Date de la recherche : 25/01/2024

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promess de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble no bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

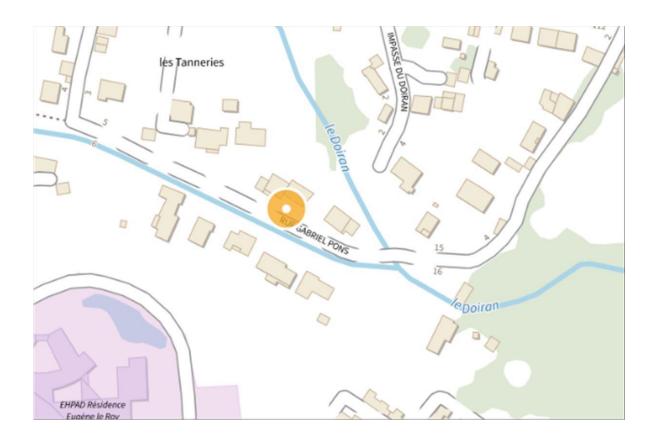
•		•					
Cet état est établi sur la base des inform	mations mises à disposition	n par arrêté préfectoral mis à jour le N/c					
Adresse de l'immeuble Rue Gabriel Pons	code postal ou Insee 24290	commune MONTIGNAC					
Situation de l'immeuble au regard	d'un ou plusieurs plans	d'exposition au bruit (PER)					
L'immeuble est situé dans le périmètre d'		a exposition as brott (1 Lb)	oui non X				
L'infineople est silve dans le peninelle d	révisé	approuvé	oui non X				
	TEVISE	appiouve	udie				
1 Si oui, nom de l'aérodrome :							
L'immeuble est concerné par des prescri	ptions de travaux d'insonorisc	ation	oui non X				
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisé			oui non X				
L'immeuble est situé dans le périmètre d'	un autre PEB		oui non X				
	révisé	approuvé	date				
1 Si oui, nom de l'aérodrome :							
Situation de l'immeuble au regard	du zonage d'un plan d'	exposition au bruit					
L'immeuble se situe dans une zone de bru	it d'un plan d'exposition au b	zone A ¹ zone B ²	zone C³ zone D⁴ modéré				
1 (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)		10110	modoro				
 2 (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie er 3 (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice 							
4 (entre la limite exterieure de la zone C et la courbe d'indic	e Lden 50). Cette zone n'est obligatoire	e que pour les aérodromes mentionnés au l c	e l'article 1609 quatervicies A du code				
général des impôts. (et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).							
Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convien	t de retenir le zone de bruit le plue impe	ortonto					
· ·							
Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances prisent en compte							
Le plan d'exposition au bruit est consultable s (I.G.N) à l'adresse suivante : https://www.geo		l de l'institut national de l'information	géographique et forestière				
Vendeur - Bailleur	Lieu / Date		Acquéreur – Locataire				
SCI Les Mansaques - M.	MONTIGNAC / 25/0	1/2024					

information sur les nuisances sonores aériennes pour en savoir plus.consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/

LABROUSSE Jean-Marie

Rapport DDT: page 55 / 59

Exposition aux nuisances sonores aériennes					
A la commune			A l'immeuble		
Exposition aux risques	Plan de prévention	Etat	Exposé	Travaux réalisés	
Néant	-	-	-		



22_01_2024_15_43_50

Rapport DDT : page 56 / 59



ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **TEZ-24-154** relatif à l'immeuble bâti visité situé au : Rue Gabriel Pons 24290 MONTIGNAC.

Je soussignée, **Marie BOISHUE**, technicien diagnostiqueur pour la société **SAS APG** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Diagnostics	Marie BOISHUE	ABCIDIA CERTIFICATION	22-1758	29/06/2029

- Avoir souscrit à une assurance (ALLIANZ n° 55886375 valable jusqu'au 31/12/2024) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à COULOUNIEIX-CHAMIERS, le 25/01/2024

Signature de l'opérateur de diagnostics :

Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »

Siege Social: 200, Avenue Winston Churchill 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS. Tel: 05 53 09 77 43. Fax: 05 53 09 77 51. RCS PERIGUEUX 448 284 224

Capital : SAS au capital de 7700 euros. Code APE : 7120B. N° TVA Intracommunautaire: FR6444828422400020

1/1Rapport du : 25/01/2024

Rapport DDT: page 57 / 59

Thomas MAGNANOU

Agent Général Allianz 14 Place André Maurois BP 10003 24001 PERIGUEUX CEDEX

Tél: 0553086225 - Fax:

Email: perigueux.magnanou@allianz.fr agence.allianz.fr/perigueux-jets-d-eau

ouvert tous les jours de 09h00 à 12h30 de 14h00 à

18h00 et le samedi de 09h00 à 12h00

Orias: 19007391

SARL APG 200 AVENUE WINSTON CHURCHILL 24660 COULOUNIEIX CHAMIERS

ATTESTATION D'ASSURANCE

RESPONSABILITE CIVILE

Allianz atteste que, pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024,

Société Anonyme à Responsabilité Limitée APG

200 AVENUE WINSTON CHURCHILL 24660 COULOUNIEIX CHAMIERS

est garanti, par le contrat Multi-Pro n°55886375

couvrant les activités suivantes :

DIAGNOSTIQUEUR TECHINIQUE IMMOBILIER REALISANT LES DIAGNOSTICS SUIVANTS:

- AMIANTE, PLOMB, TERMITES, RISQUES NATURELS & TECHNOLOGIQUES, ELECTRICITE, GAZ, PERFORMANCE ENERGETIQUE, ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
- MESURAGE, HABITABILITE, ETAT PARASITAIRE, SECURITE PISCINES, ETAT DES ACCESSIBILITE HANDICAPES, DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE, AUDIT ENERGETIQUE
- INFILTROMETRIE.
- CONTROLES SYSTEMES VENTILATIONS

Au titre des garanties Responsabilités Civiles suivantes :

- Responsabilité Civile Exploitation
- Responsabilité Civile Professionnelle
- Défense Pénale et Recours suite à accident

La présente attestation ne peut engager la société d'assurances au-delà des conditions de garanties et des montants fixés au contrat auquel elle se réfère et, n'implique qu'une présomption de garantie.

Fait à PERIGUEUX CEDEX, le 29 Décembre 2024

THOMAS MAGNANOU

POUR GEO MANGENE ALLIANZ

10 B , place du Coderc

24000 PERICUEUX

Tél: 05 53 08.62.25

perigueux.magnanou@allianz.fr N°ORIAS 19007391 Siret 879 379 980 00011

Rapport DDT: page 58 / 59

Fichier PDF Protégé, non inséré

Rapport DDT: page 59 / 59